

## SEANCE DU 6 MAI 2015

Le six mai deux mil quinze à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Omonville la Rogue légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Michel CANOVILLE, Maire.

**PRÉSENTS** : Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Eric BARBIER, Benoit DUVAL, Dominique HOCHET, Catherine LE BERT, Murielle SAILLARD, Eric GUILLOU, Robert ROUCAN.

**ABSENTS** : Isabelle GUILLOU donne pouvoir à Eric GUILLOU ; Eric VOISIN donne pouvoir à Robert ROUCAN ; Fernand ALEXANDRE, excusé.

**SECRETARE DE SEANCE** : Eric GUILLOU

### Subvention 2015 (DCM 2015.05.01)

La commission des finances s'est réunie le 30 avril dernier pour préparer le vote des subventions. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité vote les subventions suivantes :

<b>SUBVENTIONS 2015</b>	
<b>Associations scolaires</b>	
A J I P la CCH participe à hauteur de 17110 €	20 000,00 €
Association des parents d'élèves du Collège	120,00 €
Association des parents d'élèves du R.P.I	500,00 €
Coopérative scolaire Omonville la Rogue	150,00 €
Foyer du Collège	320,00 €
<b>Associations sportives</b>	
ESPH Section jeunes ( <i>12 enfants en 2015</i> )	240,00 €
Pôle Nautique de la Hague	280,00 €
Etoile Sportive Pointe de la Hague	1 000,00 €
Hague Marine	120,00 €
Hague Natation ( <i>2 enfants en 2015</i> )	40,00 €
Judo Club de la Hague ( <i>5 enfants en 2015</i> )	100,00 €
Pointe Hague Handball ( <i>1 enfant en 2015</i> )	20,00 €
Tennis Club de la Hague ( <i>17 enfants en 2015</i> )	50,00 €
Majorettes "les Etoiles de la Hague" ( <i>2 enfants en 2015</i> )	40,00 €
Société Hippique Rurale de Beaumont-Hague ( <i>2enfants en 2015</i> )	40,00 €
<b>Associations culturelles</b>	
Asso culture et formation musicale	- €
Chorale aux 4 vents	- €
CAACH <i>12 enfants en 2015=demande 30€ par enfant soit 360 €</i>	150,00 €

<b>Associations sociales et humanitaires</b>	
Association "Primevères" Résidence Roland Ricordeau	15,00 €
Entr'aide sociale du 3ème âge (demande 1,83€/habitant soit 946,11€)	500,00 €
Banque Alimentaire	50,00 €
Donneurs de Sang	15,00 €
Groupe d'entr'aide aux Handicapés de la Hague	30,00 €
Ligue Nationale contre le cancer	100,00 €
Restos du Cœur	50,00 €
Secours Catholique	50,00 €
Téléthon (myopathes)	80,00 €
<b>Associations diverses</b>	
Association des chasseurs ACOR 44	50,00 €
Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest (A.C.R.O.)	50,00 €
Collectif pour la Fête du Port	1 500,00 €
Société Nationale de Sauvetage en mer station de Goury	80,00 €
Trait d'Union des Omonvillais et Digullevillais	50,00 €
Usagers du Port	50,00 €
<b>Subventions exceptionnelles</b>	
Collège Hague Dike - voyage scolaire en Allemagne (1 élève)	35,00 €
Lycée professionnel aquacole de Cherbourg (2 élèves)	70,00 €
Maison Familiale Rurale (1 formation)	35,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 980,00 €</b>

Les subventions pour les associations n'ayant pas encore donné tous les documents justificatifs (demande officielle, assemblée générale et budget) sont mises en attente pour le moment (voir les cases rosées).

Compte tenu des diminutions importantes des dotations de l'Etat et compte tenu de la volonté du conseil municipal de ne pas augmenter les impôts, le conseil municipal a diminué certaines subventions de la manière suivantes :

<b>Associations</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
ESPH Section jeunes	440,00 €	240,00 €
ESPH	1 300,00 €	1 000,00 €
Tennis Club de la Hague	150,00 €	50,00 €
CAACH	330,00 €	150,00 €
Entr'aide sociale du 3ème âge	964,41 €	500,00 €

Rappelons que la capacité d'autofinancement de la commune est d'environ 25 000 € et que l'excédent de certaines associations est largement supérieur à cette somme.

**Subvention à l'AJIP** : Pascal MONHUREL explique que le conseil d'administration de l'association s'est réuni le 27 mars dernier et a proposé la dissolution de l'association pour la fin juin 2015. Cette proposition devrait être entérinée lors de l'assemblée générale du 22 mai.

De plus le Maire donne lecture du courrier envoyé par les jeunes utilisateurs de la Maison des jeunes qui souhaitent que la MJ reste ouverte. Le conseil municipal étudiera les différentes solutions possibles pour garder un minimum d'ouverture.

**Subvention à l'APE de la Côte** : suite à la fusion des écoles de Gréville-Hague et d'Omonville, l'association demande une subvention plus importante car les dépenses pour les sorties scolaires ont augmenté. Le conseil municipal souhaite que la commission intercommunale des affaires scolaires se réunisse pour déterminer le montant de la subvention à allouer.

Chantal LEBACHELEY demande s'il est vrai que l'école d'Omonville ne fera pas de sortie scolaire de fin d'année. Pascal MONHUREL se renseignera.

## Subvention à l'Amicale Territoriale de la Hague 2015 (DCM 2015.05.02)

Dans le cadre de la convention établie avec l'Amicale territoriale de la Hague, le conseil municipal autorise le Maire à verser une subvention de :

**Masse salariale 100 658,44 € x 1,50 % = 1 509,88 €**

Cette dépense sera imputée à l'article 6281.

## Site touristique : Subvention à l'Amicale Territoriale de la Hague 2015 (DCM 2015.05.03)

Dans le cadre de la convention établie avec l'Amicale territoriale de la Hague, le conseil municipal autorise le Maire à verser une subvention de :

**Masse salariale 19 334,59 € x 1,5% = 290,02 €**

Cette dépense sera imputée à l'article 658.

## Travaux au camping municipal (DCM 2015.05.04)

Le Maire fait le point sur les travaux qui auront lieu au camping municipal.

Le Maître d'œuvre, Hag'System, devrait nous remettre le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la mi-juin au plus tard afin que l'on lance les procédures de marchés publics pour commencer les travaux début octobre 2015.

Le Maire présente un devis d'Hag'System pour la mission OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination de chantier) d'un montant de 4 884,00 € TTC. Le conseil municipal trouve cela trop élevé. Si Hag'System ne révisé pas son devis à la baisse, le conseil municipal souhaite que la commune se charge de la mission OPC. Le suivi de chantier pourra être fait par 2 élus.

Le Maire informe les conseillers qu'il convient de lancer une procédure de recherche amiante et plomb qui pourra se faire uniquement sur les huisseries. Concernant le carrelage le maire propose de refaire le cuvelage des douches en surépaisseur.

Robert ROUCAN demande si les toilettes seront remplacées. Le Maire répond que cela n'a pas été prévu dans le marché. Certains élus le regrettent. Le Maire indique que le budget ne le permet pas.

Concernant le financement du projet, le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention DETR

(dotation d'équipement des territoires ruraux) a été faite et acceptée ainsi qu'une demande auprès de Madame GOSSELIN-FLEURY, députée et Monsieur GODEFROY, sénateur afin d'obtenir une subvention sur leur réserve parlementaire. Ces demandes ont été acceptées. Le Maire présente donc le plan de financement des travaux :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
Honoraires et maîtrise d'œuvre	7 100,00 €	Subvention DETR	37 276,00 €
Contrôle technique	2 215,00 €	Réserve parlementaire Mme GOSSELIN-FLEURY	10 000,00 €
Estimation travaux	83 875,30 €	Réserve parlementaire M. GODEFROY (en 2016)	10 000,00 €
Comprenant :		Autofinancement	35 914,30 €
Terrassement –VRD	17 269,80 €		
Gros œuvre	6 030,00 €		
Menuiseries extérieures	23 045,00 €		
Menuiseries intérieures	11 250,00 €		
Carrelage-Faïence	5 100,50 €		
Electricité	5 000,00 €		
Plomberie – sanitaire	7 500,00 €		
Peinture	8 680,00 €		
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>	<b>93 190,30 €</b>	<b>Total des recettes prévues</b>	<b>93 190,30 €</b>

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

## Travaux Route de la Hague (DCM 2015.05.05)

Pascal MONHUREL présente le compte-rendu de chantier concernant les travaux Route de la Hague.

*Planning prévisionnel :*

- Fin de la tranche 1 : semaine 20
- Début tranche 2 : semaine 21
- Fin tranche 2 : semaine 24
- Début tranche 3 : semaine 24
- Fin tranche 3 : semaine 28

**Le conseil municipal demande que la route soit mise en demi-chaussée pendant les travaux de la phase 3 afin de ne pas couper complètement le village. Il faut également pouvoir garantir l'accès au port pendant les travaux. La solution pourrait être de mettre la rue du Hâble en double sens avec des feux minutés.**

*Travaux :*

- Les croisements et carrefours seront traités en enrobés rougissants afin de rester cohérent avec les phases d'aménagements précédentes. Les changements de couleur de revêtements et les passages piétons seront délimités avec un lignage en résine de même couleur que les éléments en granit.
- Le sentier piétons sera délimité avec une bordurette de type P1 posée à 30.003 et le revêtement sera en arène granitique.
- La passerelle de l'épicerie sera conservée, une autre sera mise en place pour assurer la continuité du passage piéton.

*Ralentissement aux abords de l'école :* Pascal MONHUREL présente les trois solutions proposées par la Communauté de Communes de la Hague pour faire ralentir les véhicules aux abords de l'école :

- **Le plateau surélevé** : il reste le plus adapté à ce genre de situation en entrée d'agglomération, simple à mettre en œuvre, il est efficace pour délimiter des zones courtes. L'inconvénient du plateau est qu'il est bruyant (surtout pour les engins agricoles) et brutal si la vitesse n'est pas respectée.
- **La chicane** : solution simple à mettre en œuvre et marque bien l'entrée d'agglomération. La chicane doit être composée de deux îlots placés de chaque côté de la chaussée. Pour être efficaces, ils doivent être relativement rapprochés. Ils sont donc un obstacle pour les véhicules articulés et les engins agricoles.

- **Le feu pédagogique** : c'est un feu tricolore qui se déclenche lorsque les véhicules ne respectent pas la vitesse programmée. Ce dispositif est très efficace mais reste onéreux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir la solution du plateau surélevé.

Le conseil municipal remarque que le chemin piéton ne semble pas très large et se demande s'il respecte la réglementation accessibilité d'1,40m. La question sera posée aux services de la Communauté de Communes de la Hague.

## Eclairage public : harmonisation des heures (DCM 2015.05.06)

Le conseil municipal souhaite mener une réflexion sur l'harmonisation de l'éclairage public sur la commune.

Actuellement, le port est allumé toute la nuit en éclairage réduit. Le reste de la commune est allumé jusqu'à 1h sauf la rue du Hâble jusqu'à 23H.

Patrick LEQUERTIER rappelle au conseil municipal que les dépenses d'électricité pour l'éclairage public représentent 20 000 € par an. Les économies possibles portent sur le changement des ampoules contre des ampoules LED, le temps d'éclairage et l'intensité de l'éclairage.

Patrick LEQUERTIER se renseignera sur la possibilité de mettre des ampoules LED et sur le coût.

Dans un premier temps, le conseil municipal décide d'éteindre l'éclairage public à minuit sur l'ensemble de la commune sauf au port où l'éclairage réduit sera maintenu partiellement toute la nuit et dans le chemin piétons qui mène au port pendant la saison estivale.

Dépannage éclairage public : Patrick LEQUERTIER demande aux conseillers de le prévenir en cas d'éclairage public défectueux. Ainsi il centralisera toutes les réclamations afin de limiter les coûts de déplacements dûs à l'entreprise INEO.

Concernant le dysfonctionnement au caravanning, cela provient d'un éclairage « boule ». Il informe le conseil qu'il y a deux lampadaires stockés sur la commune et qu'il en fera poser un au caravanning en remplacement du défectueux.

## Accessibilité : création d'une commission (DCM 2015.05.07)

La loi prévoit que les établissements recevant du public doivent être aux normes accessibilité au 1er janvier 2015. Les délais ayant été jugés trop courts, il est possible de reculer cette échéance de 3 ans à condition de déposer un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) à la commission d'accessibilité avant le 27 septembre 2015.

Afin de lancer cette procédure pour les ERP de la commune (salle communale, mairie, église...) il convient de créer une commission qui aura la charge de monter le dossier.

Patrick LEQUERTIER, Michel CANOVILLE, Pascal MONHUREL et Eric GUILLOU sont volontaires pour travailler sur ce sujet. La commission se réunira rapidement.

La commune demandera le concours de la CCH pour l'aider dans la rédaction de l'agenda AD'AP.

## Parking à bateaux : courrier de Patrick LEGRAND (DCM 2015.05.08)

Le Maire donne lecture du courrier de Patrick LEGRAND qui conteste la gratuité du parking à bateau pour un usage privé. Il argumente son propos par les exemples suivants : lors d'un accord de permis de construire, le particulier est

obligé de déclarer sur son terrain privé deux places de stationnement qui sont taxées. Sur le domaine public, il est interdit de laisser plus de trois jours son véhicule sous peine de se le faire enlever par la fourrière. Il demande que ces emplacements soient taxés de la même manière.

Le Maire rappelle que le conseil municipal a toujours autorisé gratuitement l'hivernage des bateaux sur les parkings du port dans un endroit limité. C'est une coutume ancestrale.

Le Maire rappelle également que ce parking a été créé pour éviter trop de stationnement de bateaux et remorques sur les parkings du port et permettre une souplesse notamment pour les usagers d'Omonville n'ayant pas de terrain. Pour information, le coût de la clôture du parking s'élève à 1 559,10 €. Celle-ci n'est pas liée aux bateaux.

Après en avoir délibéré, le Maire propose de procéder à un vote à bulletin secret. Il demande au conseil de répondre à la question : Etes-vous d'accord pour la gratuité du parking à bateaux.

Nombre de votants : 13  
Nombre de bulletins : 13

Oui = 10                      Non = 2                      Blanc = 1

La gratuité du parking à bateaux sera donc maintenue.

Patrick LEQUERTIER informe le conseil que 16 personnes se sont déjà inscrites mais que seulement 6 bateaux ont été mis sur le parking. A voir dans l'avenir s'il convient de mettre une clause dans le règlement afin que les personnes inscrites utilisent effectivement le parking à bateaux.

Des conseillers municipaux remarquent que des annexes sont posées sur le trottoir du port. Un rappel sera fait au Président des Usagers du Port afin qu'elles soient posées sur les galets et non sur le trottoir.

## Salle communale : révision des conditions de location (DCM 2015.05.09)

Le Maire donne lecture du courrier d'un particulier demandant à louer la salle communale en août 2016. Cette personne n'habite pas la commune.

Le Maire rappelle que la location de la salle communale aux particuliers de la commune représente une recette sur 2014 de 2 640 € soit 22 week-end d'occupation sur l'année.

Le conseil propose que la location de la salle communale soit ouverte aux « hors commune » selon les règles suivantes :

- Les Omonvillais seront prioritaires sur la location. C'est-à-dire qu'ils auront jusqu'au 31 janvier de l'année de location pour réserver la salle. A partir du 1<sup>er</sup> février, les « hors commune » pourront la réserver uniquement pour l'année en cours. Une information sera faite aux Omonvillais sur le site internet et dans le bulletin communal.
- Les « hors commune » ne pourront pas la louer au mois d'août afin de limiter le bruit dans le village en période estivale.
- Un tarif spécial « hors commune » sera appliqué

<b>WEEK END (du vendredi au lundi matin)</b>	<b>TARIFS</b>
associations de la commune	GRATUITE
associations cantonales	GRATUITE
Omonvillais	<b>120 €</b>
Hors commune	<b>250 €</b>

<b>JOURNÉE SUR SEMAINE OU JOUR FÉRIÉ D'UNE JOURNÉE</b>	<b>TARIFS</b>
associations de la commune	GRATUITE
associations cantonales	GRATUITE
Omonvillais	<b>80 €</b>
entreprises cantonales	<b>80 €</b>
Hors commune	<b>160 €</b>

<b>VIN D'HONNEUR</b>	<b>TARIFS</b>
associations de la commune	GRATUITE
associations cantonales	GRATUITE
Omonvillais	<b>50 €</b>
Hors commune	<b>100 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces changements de condition de location.

### Pôle Nautique de la Hague : mise à disposition du Canot de sauvetage (DCM 2015.05.10)

Le Maire donne lecture du courrier de l'association PNH qui souhaiterait garder la possibilité d'utiliser le canot de sauvetage pour stocker l'armement nautique et mettre un point location devant ce local.

Le Maire rappelle qu'une convention pour la mise à disposition du bâtiment avait été passée avec l'ancienne association YCOR et renouvelable tacitement tous les ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition de l'association PNH le canot de sauvetage pour une durée d'un an.

Il mènera pendant cette année une réflexion sur l'utilisation définitive de ce bâtiment.

### Déclaration d'intention d'aliéner – parcelle A 553 (DCM 2015.05.11)

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain : parcelle A 553 appartenant à Monsieur Jean-Pierre LECANU sis Hameau du Moulin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

### Fête des mères et méchoui communal (DCM 2015.05.12)

*La fête des mères aura lieu cette année le dimanche 31 mai.*

Chantal LEBACHELEY propose de faire comme les années précédentes c'est-à-dire une boîte de financiers avec une rose. Les boîtes de gâteaux seront achetées à l'épicerie du Hâble.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition.

*Le méchoui communal aura lieu le dimanche 30 août.*

Pascal MONHUREL propose de reconduire le fonctionnement de l'année dernière à savoir la gratuité des vins, les mêmes tarifs et l'ouverture du méchoui aux « hors commune ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette proposition et autorise le maire à procéder à une consultation pour le choix des traiteurs. Il rappelle que suite au méchoui de l'année dernière il avait été décidé que la même entrée serait servie aux adultes et aux enfants.

## Clôture de la lagune et plantations (DCM 2015.05.13)

Le Maire donne lecture de l'avis de l'ABF concernant la clôture de la lagune. Celle-ci doit être faite au plus près des limites de la parcelle. Pascal MONHUREL rappelle que le conseil municipal avait délibéré pour mettre la clôture en limite de parcelle et que cela avait été refusé en réunion de chantier avec la CCH.

La clôture sera donc installée en pied de mur. La commune s'engage à faire nettoyer les pieds de mur.

**En ce qui concerne les plantations, le Maire a demandé à la CCH de prévoir un programme de plantations pour l'automne.**

## Commission du personnel (DCM 2015.05.14)

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission du personnel qui a eu lieu lundi 4 mai :

**Présents** : Michel CANOVILLE, Chantal LEBACHELEY, Patrick LEQUERTIER, Eric VOISIN, Murielle SAILLARD

**Absents** : Eric BARBIER, excusé ; Pascal MONHUREL et Benoit DUVAL

**A – Renfort saisonnier au camping - Emploi du 27 avril au 30 septembre 2015.**

*Approbation du recrutement d'Astrid ROUCAN, candidate unique (Valérie LELOUEY n'a pas postulé cette année). Compte-tenu de la possibilité du départ d'Astrid ROUCAN, la commission souhaite que Chantal LEBACHELEY auditionne Aurore GUIFFARD au cas où.*

**B – Emploi saisonnier au camping + toilettes du port (juillet et août)**

*La commission propose de partager le temps entre les deux candidats Coline LECANU en juillet et David DUREL en août.*

**C - Emploi saisonnier pour la commune - Emploi à pourvoir du 11 mai au 30 août**

*La commission demande à Patrick LEQUERTIER d'auditionner les deux candidats, Dominique LANGLOIS et Antonin ALIZE. Partage éventuel du temps entre les deux après résultat des auditions.*

*Cédric DUVAL n'ayant pas le permis de conduire n'a pas été retenu pour ce poste. A voir éventuellement pour le camping en cas de désistement d'un des deux retenus.*

**D – Heures de comptabilité pour l'AJIP**

*L'AJIP cessera son activité à la fin juin. 3H de travail étaient attribuées à Caroline Druon pour tenir la comptabilité. La commission propose de les attribuer à la mairie.*



Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce compte-rendu.

Chantal LEBACHELEY informe qu'Astrid ROUCAN a trouvé un travail à partir du lundi 11 mai. Elle ne pourra pas assurer le poste au camping et donne donc sa démission.

## Questions diverses :

- ✓ **Permis de construire de Benoit DUVAL – pose de vélux** : pas d'observation particulière
- ✓ **Permis de construire – Hôtel** : le maire informe le conseil municipal que le permis de construire est accepté depuis le 22 avril 2015.
- ✓ **Route de désenclavement du port** : le conseil municipal souhaite que les travaux de la future déviation commencent dès la fin des travaux de la lagune. Il faut que cette route soit faite pour le jour de la mise à disposition du terrain à l'acquéreur. Cela pourra être fait au mois de juin (environ 10 jours de travaux)
- ✓ **Affaissement de bordures** : en face du n°33 de la rue du Hâble. Le maire fera une demande d'intervention à la CCH
- ✓ **Emplacement du radar pédagogique** : Robert ROUCAN propose que le radar de la route de la Hague soit reculé. La commission des travaux ira sur place pour voir ce qui peut être fait.
- ✓ **Plantations sur le port** : le conseil municipal souhaite qu'un rappel soit fait à la CCH qui s'était engagée à fournir à la commune de nouvelles plantations pour le port en remplacement de celles qui sont mortes. A charge pour la commune de les replanter.
- ✓ **Résidence des Arbres – élagage des arbres** : Patrice SANSON demande à la commune s'il est possible de faire l'élagage des arbres qui se trouvent contre son pignon car cela entraîne une perte de soleil l'été et beaucoup de feuilles au sol en automne. De plus, il signale qu'à la sortie de la cité, il y a une haie qui coupe la visibilité et empêche de voir les enfants sortir du terrain de pétanque. La vitesse à cet endroit est importante. Cela est très dangereux. Patrick LEQUERTIER ira sur place.
- ✓ **Lotissement la Corderie** : Chantal LEBACHELEY demande où en est l'étude des Cités Cherbourgeoises. Pas de nouvelle pour le moment, le Maire se renseignera.
- ✓ **Elargissement du chemin des Vaux Matrants** : Pascal MONHUREL informe les conseillers que les travaux ont démarré.
- ✓ **Site internet** : en attente de devis pour la refonte du site internet. La commission a rencontré les entreprises CH1 et Altitude Création. En ce qui concerne la mise à jour du site, Eric BARBIER propose que la commission se rencontre régulièrement pour faire les mises à jour. Mais il signale qu'il faut du contenu (texte et photos). Eric GUILLOU propose d'ouvrir une adresse mail dédiée uniquement à la mise à jour du site où les conseillers et associations pourront envoyer des idées d'articles.
- ✓ **Commune nouvelle** : une réunion a eu lieu avec la CCH et mairie-conseils. Le Maire fera une réunion de conseil municipal fin mai – début juin pour en parler avec les conseillers municipaux. Pour information, une réunion sur ce sujet aura lieu à Valognes le jeudi 21 mai à 18H30. La convocation sera envoyée par mail aux conseillers.

La séance est levée à 23h30

<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>	<b>NOM et Prénom</b>	<b>Emargement ou motif de non-signature</b>
CANOVILLE Michel		HOCHET Dominique	
MONHUREL Pascal		LE BERT Catherine	
LEBACHELEY Chantal		ALEXANDRE Fernand	<b>Excusé</b>
LEQUERTIER Patrick		VOISIN Eric	<b>Donne pouvoir à Robert ROUCAN</b>
BARBIER Eric		SAILLARD Murielle	
DUVAL Benoît		GUILLOU Eric	
GUILLOU Isabelle	<b>Donne pouvoir à Eric GUILLOU</b>	ROUCAN Robert	